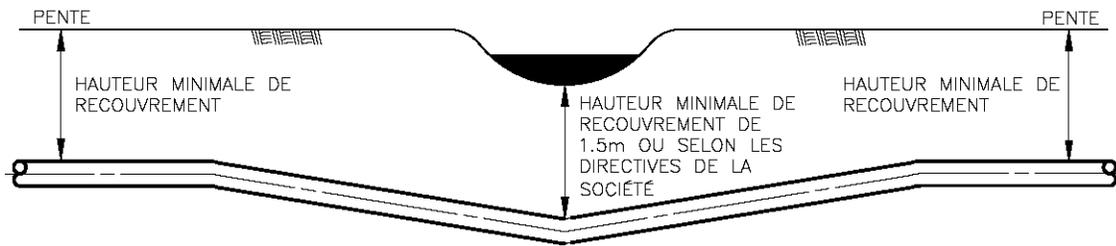
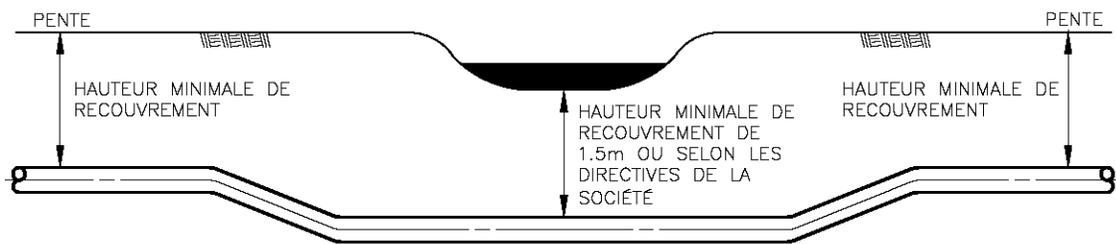


## **Annexe 4-1**

### **Plans types – Profondeur d'enfouissement**



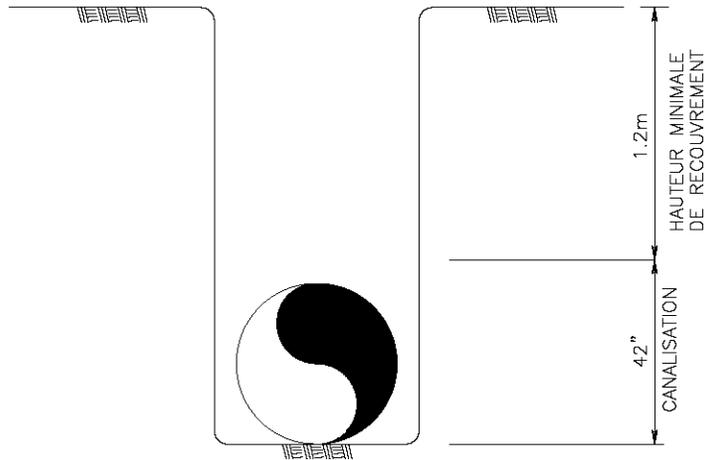
PROFIL  
 TRAVERSÉE AVEC FLÉCHISSEMENT SIMPLE  
 NON À L'ÉCHELLE



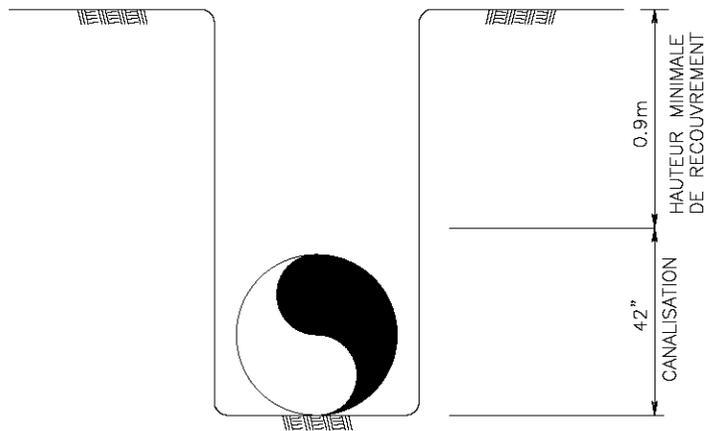
PROFIL  
 TRAVERSÉE AVEC FLÉCHISSEMENT DOUBLE  
 NON À L'ÉCHELLE

NOTES:

1. LA CONSTRUCTION DE LA TRAVERSÉE DOIT RESPECTER L'ÉDITION COURANTE DU CSA Z662 ET TOUTES LES CONDITIONS DES PRATIQUES ET DES APPROBATIONS DE TRAVERSÉES.
2. UNE COPIE DE TOUTES LES PRATIQUES ET APPROBATIONS APPLICABLES DOIT ÊTRE AFFICHÉE SUR LE SITE.
3. UTILISER NORMALEMENT UNE TRAVERSÉE AVEC FLÉCHISSEMENT SIMPLE LORSQU'IL EST POSSIBLE DE MAINTENIR UNE HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT ET LORSQU'IL N'Y A AUCUN INDICE D'EFFONDREMENT DE TALUS, D'AFFOUILLEMENT OU DE MOUVEMENT DU SOL.
4. UTILISER NORMALEMENT UNE TRAVERSÉE AVEC FLÉCHISSEMENT DOUBLE LORSQUE LA LARGEUR NE PERMET PAS L'UTILISATION D'UN FLÉCHISSEMENT SIMPLE OU LORSQUE LES TALUS SONT ÉRODÉS ET QUE LE PIPELINE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ DANS LES TALUS AFIN DE MAINTENIR UNE HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT AU COURS DE LA DURÉE DE VIE DU PIPELINE.
5. LA HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT SERA DE 0.9m POUR LES TERRES DE LA COURONNE ET DE 1.2m POUR LES TERRES AGRICOLES PRIVÉES.



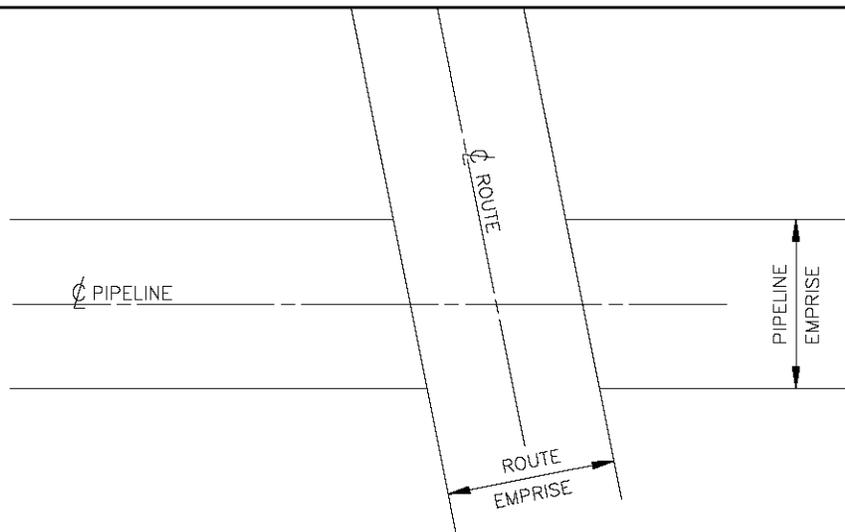
TERRE AGRICOLE PRIVÉE  
NON À L'ÉCHELLE



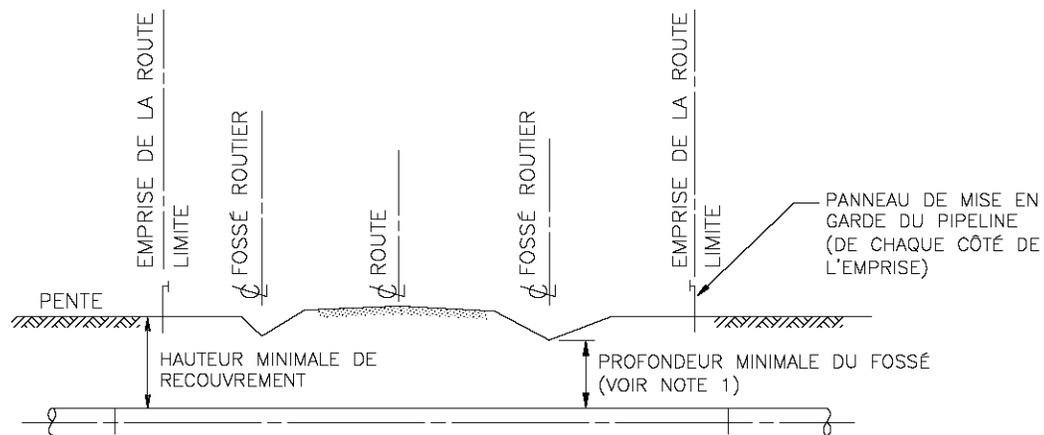
TERRE DE LA COURONNE  
NON À L'ÉCHELLE

NOTES:

1. HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT : 1.2m POUR LES TERRES AGRICOLES PRIVÉES.
2. HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT : 0.9m POUR LES TERRES DE LA COURONNE.



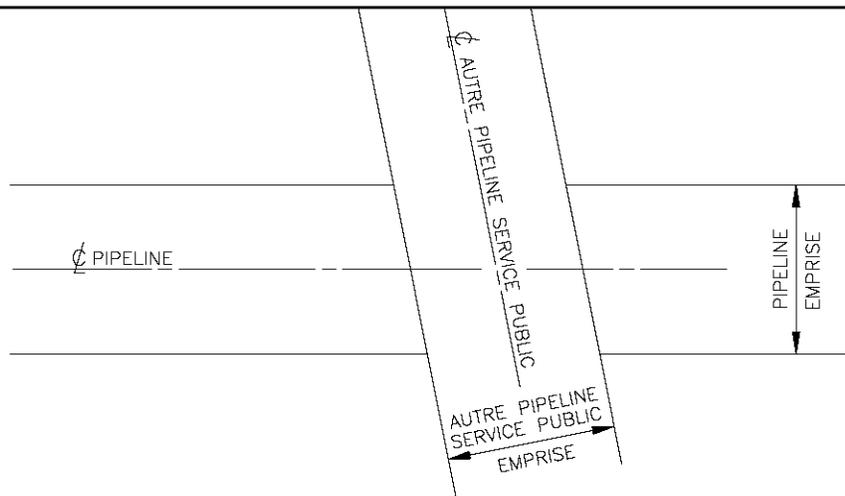
PLAN  
NON À L'ÉCHELLE



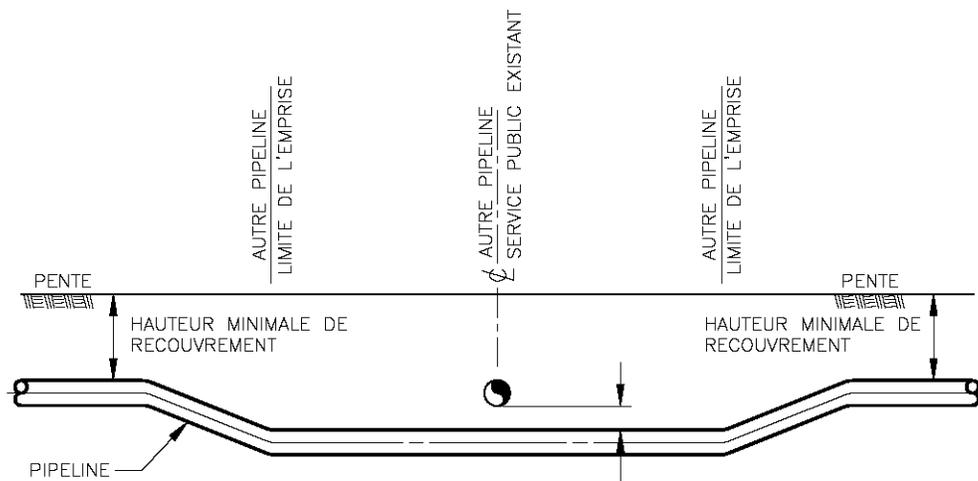
PROFIL  
NON À L'ÉCHELLE

NOTES:

1. LA CONSTRUCTION DE LA TRAVERSÉE DE LA ROUTE DOIT RESPECTER L'ÉDITION COURANTE DU CSA Z662 ET TOUTES LES CONDITIONS DE LA CONVENTION DE TRAVERSÉE DE LA ROUTE.
2. UNE COPIE DE LA CONVENTION DE TRAVERSÉE ROUTESDE LA ROUTE DOIT ÊTRE AFFICHÉE SUR LE SITE.
3. LA HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT SERA DE 0.9m POUR LES TERRES DE LA COURONNE ET DE 1.2m POUR LES TERRES AGRICOLES PRIVÉES.



PLAN  
NON À L'ÉCHELLE



PROFIL  
NON À L'ÉCHELLE

**NOTES:**

1. LA CONSTRUCTION DE LA TRAVERSÉE DU PIPELINE TIERS/SERVICE PUBLIC DOIT RESPECTER L'ÉDITION COURANTE DU CSA Z662 ET TOUTES LES CONDITIONS DE LA CONVENTION DE TRAVERSÉE DU PIPELINE/SERVICE PUBLIC.
2. UNE COPIE DE LA CONVENTION DE TRAVERSÉE DU PIPELINE/SERVICE PUBLIC DOIT ÊTRE AFFICHÉE SUR LE SITE.
3. LA HAUTEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT SERA DE 0.9m POUR LES TERRES DE LA COURONNE ET DE 1.2m POUR LES TERRES AGRICOLES PRIVÉES.